

## Immobilier : Forum des Halles, annulation du troisième avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Le Tribunal administratif de Paris a rendu un jugement sur un recours déposé par l'association de riverains Accomplir et le préfet de la région Ile-de-France, Daniel Canepa suite à la hausse de la rémunération du maître d'œuvre.

Il a annulé le troisième avenant au contrat de maîtrise d'œuvre sur la prise en charge de la construction de la Canopée du forum des Halles.

Le tribunal administratif de Paris saisi par un déféré préfectoral a jugé vendredi 6 janvier que l'avenant signé entre la SemPariseine, mandataire de la Ville de Paris et le groupement d'architectes, Patrick Berger et Jacques Anziutti qui fixait le montant définitif des honoraires des architectes pour la construction de la Canopée, bouleversait l'économie générale du marché initial.

Le Tribunal administratif précise qu'en cas d'avenant successifs : "il y a lieu de prendre en compte le montant financier cumulé des différents avenants, et non uniquement le montant du dernier avenant, pour apprécier s'il y a bouleversement du marché .../... le montant cumulé des avenants représentait une augmentation de plus de 28 % du marché initial, bouleversant ainsi l'économie du marché en méconnaissance des règles posées par le code des marchés publics".

Le tribunal administratif a décidé :

Article 1er : L'avenant n°3 au marché de maîtrise d'oeuvre conclu dans le

cadre de l'aménagement du quartier des Halles entre la société Sempariseine et le groupement composé de la SELARL Patrick B. et Jacques A., architectes, la SAS Ingerop et la société Base consultants est annulé. Sous réserve d'éventuelles actions contentieuses engagées à la date du présent jugement, cette annulation rétroactive prendra effet le 31 mai 2012.

Article 2 : Les conclusions de la société Sempariseine tendant à la condamnation de l'État au paiement des frais exposés et non compris dans les dépens sont rejetées.

Article 3 : Le présent jugement sera notifié à la société Sempariseine, à la Ville de Paris, à la SELARL Patrick B. et Jacques A., architectes, et au ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

Un communiqué de la Mairie de Paris indique : "Le jugement rendu ce matin n'a pas pour effet de remettre en cause l'opération des Halles ni de suspendre ou retarder le chantier de la rénovation des Halles qui se poursuit dans le calendrier prévu .../... La Ville de Paris respectera le jugement, bien qu'elle soit en désaccord, et se conformera aux solutions recommandées par le tribunal de passer, avant le 31 mai, un nouvel avenant d'un montant inférieur à celui qui vient d'être annulé".

Le Forum des Halles est l'un des plus grands centres commerciaux du monde avec 190 enseignes sur 43 000 m<sup>2</sup> répartis sur 4 niveaux, une gare d'échange RER ( RER A, B et D), plusieurs métros.

<http://www.acturank.com/article10083.html>